

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
HUITIEME LEGISLATURE

LOI N°014-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-014/PRES DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON
N°D684-BF CONCLU LE 28 SEPTEMBRE 2020 A
OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT(IDA), POUR LE
FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'AMELIORATION
DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 19 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-014/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D684-BF conclu le 28 septembre 2020 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de L'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 19 avril 2021

